

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD23

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« s'entend comme étant »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.